

Annexe 1

Formulaire général de demande d'agrément**1.1 Coordonnées du demandeur**

Avez-vous un numéro d'entreprise à la Banque-Carrefour des Entreprises (n° BCE) ?

~ Oui, n°

~ Non

Le demandeur est une (*Remplissez un des deux cadres ci-après*) :

~ Personne physique

Numéro d'identification au Registre national :

~ M. ~ Mme Nom

Prénom.....

Rue n° boîte

.....

Code postal Localité

Téléphone

Courriel

~ Personne morale de droit privé

~ Personne morale de droit public

Dénomination ou raison

sociale.....

Forme

juridique.....

Adresse du siège social

Rue n° boîte

Code postal Localité

Pays.....

Téléphone

Site web

Courriel

Personne habilitée à représenter la personne morale

~ M. ~ Mme Nom Prénom.....

Fonction

1.2 Localisation

Coordonnées de l'établissement visé par la demande d'agrément

Rue (ou lieu-dit)n°..... boîte.....

Code postal

Localité.....

Le cas échéant, numéro d'agrément précédemment accordé : HK.....

Le cas échéant, numéro du permis d'environnement/permis unique :

- ~ Mise en activité d'un nouvel établissement
- ~ Changement de gestionnaire
- ~ Changement de catégorie d'élevage
- ~ Changement d'adresse
- ~ Extension à d'autres catégories d'animaux que ceux sur la base desquels l'agrément initial a été délivré
- ~ Extension ou modifications majeures de l'établissement eu égard au plan d'ensemble sur la base duquel l'agrément initial a été délivré
- ~ Maintien en activité d'un établissement dont la durée de validité de l'agrément arrive à expiration

! Chaque agrément fait l'objet d'une demande séparée

Elevage

- ~ chiens ~ chats
- ~ occasionnel ~ amateur ~ professionnel

Pension

- ~ chiens ~ chats

Etablissement commercial

- ~ oiseaux d'ornement ~ poissons ~ reptiles ~ amphibiens ~ rongeurs ~ lapins
- ~ furets ~ autres (à préciser) :

.....

Refuge

- ~ chiens ~ chats ~ équidés ~ bovins ~ ovins ~ caprins ~ porcins
- ~ rongeurs ~ lapins ~ furets ~ oiseaux ~ reptiles ~ amphibiens
- ~ poissons ~ animaux exotiques ~ autres :
- avec familles d'accueil ~ oui ~ non

1.3 Liste des documents à joindre

Elevage occasionnel :

- la copie du contrat vétérinaire dûment complété et signé
- la copie du rapport de visite de l'établissement dûment complété et signé dans le mois précédant la demande d'agrément par le vétérinaire de contrat
- la liste des identifications des animaux reproducteurs de l'élevage enregistrées dans la base de données officielle (DogID, CatID)

- la preuve de paiement de la redevance liée à la demande d'agrément

S'il s'agit d'une demande d'agrément introduite postérieurement à un constat d'infraction ou à une décision de refus d'agrément :

- la preuve que des mesures correctrices ont été prises ou que la mise en conformité a été effectuée

Elevage amateur :

- le plan d'ensemble de l'établissement avec indication de la fonction des locaux ainsi que les dimensions exactes des enclos et des zones extérieures accessibles aux animaux. En complément, des photos peuvent être jointes.
- la copie du contrat vétérinaire dûment complété et signé
- la copie du rapport de visite de l'établissement dûment complété et signé dans le mois précédant la demande d'agrément par le vétérinaire de contrat
- la liste des identifications des animaux reproducteurs de l'élevage enregistrées dans la base de données officielle (DogID, CatID)
- la copie des certifications de formation des personnes actives au sein de l'établissement
- une copie de la procédure, qui reprend les mesures et les engagements pris pour satisfaire à l'obligation d'un accès à une aire d'exercice
- le plan de reclassement visé à l'article 86 §4
- la preuve de paiement de la redevance liée à la demande d'agrément

S'il s'agit d'une demande d'agrément introduite postérieurement à un constat d'infraction ou à une décision de refus d'agrément :

- la preuve que des mesures correctrices ont été prises ou que la mise en conformité a été effectuée

Elevage professionnel :

- le plan d'ensemble de l'établissement avec indication de la fonction des locaux ainsi que les dimensions exactes des enclos et des zones extérieures accessibles aux animaux. En complément, des photos peuvent être jointes.
- la copie du contrat vétérinaire dûment complété et signé
- la copie du rapport de visite de l'établissement dûment complété et signé dans le mois précédant la demande d'agrément par le vétérinaire de contrat
- la liste des identifications des animaux reproducteurs de l'élevage enregistrées dans la base de données officielle (DogID, CatID)
- la copie des certifications de formation des personnes actives au sein de l'établissement
- une copie de la procédure, qui reprend les mesures et les engagements pris pour satisfaire à l'obligation d'un accès à une aire d'exercice
- le plan de reclassement visé à l'article 86 §4
- la preuve de paiement de la redevance liée à la demande d'agrément

S'il s'agit d'une demande d'agrément introduite postérieurement à un constat d'infraction ou à une décision de refus d'agrément :

- la preuve que des mesures correctrices ont été prises ou que la mise en conformité a été effectuée

Etablissement commercial :

- le plan d'ensemble de l'établissement avec indication de la fonction des locaux ainsi que les dimensions exactes des cages, volières, vivariums, aquariums. En complément, des photos peuvent être jointes.
- la copie du contrat vétérinaire dûment complété et signé
- la copie du rapport de visite de l'établissement dûment complété et signé dans le mois précédant la demande d'agrément par le vétérinaire de contrat

- la copie des certifications de formation des personnes actives au sein de l'établissement
- la preuve de paiement de la redevance liée à la demande d'agrément

S'il s'agit d'une demande d'agrément introduite postérieurement à un constat d'infraction ou à une décision de refus d'agrément :

- la preuve que des mesures correctrices ont été prises ou que la mise en conformité a été effectuée

Pension :

- le plan d'ensemble de l'établissement avec indication de la fonction des locaux ainsi que les dimensions exactes des enclos et les dimensions des zones extérieures accessibles aux animaux. En complément, des photos peuvent être jointes.
- la copie du contrat vétérinaire dûment complété et signé
- la copie du rapport de visite de l'établissement dûment complété et signé dans le mois précédant la demande d'agrément par le vétérinaire de contrat
- la copie des certifications de formation des personnes actives au sein de l'établissement
- une copie de la procédure, qui reprend les mesures et les engagements pris pour satisfaire à l'obligation d'un accès à une aire d'exercice
- la preuve de paiement de la redevance liée à la demande d'agrément

S'il s'agit d'une demande d'agrément introduite postérieurement à un constat d'infraction ou à une décision de refus d'agrément :

- la preuve que des mesures correctrices ont été prises ou que la mise en conformité a été effectuée

Refuge :

- le plan d'ensemble de l'établissement avec indication de la fonction des locaux ainsi que les dimensions exactes des enclos et les dimensions des zones extérieures accessibles aux animaux. En complément, des photos peuvent être jointes.
- la copie du contrat vétérinaire dûment complété et signé
- la copie du rapport de visite de l'établissement dûment complété et signé dans le mois précédant la demande d'agrément par le vétérinaire de contrat
- la copie des certifications de formation des personnes actives au sein de l'établissement
- une copie de la procédure, qui reprend les mesures et les engagements pris pour satisfaire à l'obligation d'un accès à une aire d'exercice
- la copie des statuts de l'association publiés au Moniteur belge

S'il s'agit d'une demande d'agrément introduite postérieurement à un constat d'infraction ou à une décision de refus d'agrément :

- la preuve que des mesures correctrices ont été prises ou que la mise en conformité a été effectuée

Je soussigné:

- déclare que les données mentionnées dans ce formulaire de demande sont exactes ;
- atteste sur l'honneur avoir pris connaissance des réglementations suivantes et les respecter dans le cadre de l'activité de mon établissement :
 - le Code wallon du Bien-être des animaux ;
 - l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 novembre 2022 relatif aux conditions d'agrément des établissements pour animaux et aux conditions de détention et de commercialisation au sein de ces établissements ;

- Le Code de l'Environnement. L'octroi d'un agrément ne dispense pas d'effectuer les démarches nécessaires pour se conformer à la législation en matière de permis d'environnement ou de permis unique.

Le à

Signature du gestionnaire:

Cette demande est à renvoyer au :

Service Public de Wallonie
Direction de la Qualité et du Bien-être animal
Chaussée de Louvain, 14
5000 Namur

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 novembre 2022 relatif aux conditions d'agrément des établissements pour animaux et aux conditions de détention et de commercialisation au sein de ces établissements.

Namur, le 24 novembre 2022.

Pour le Gouvernement :

Le Ministre-Président,

E. DI RUPO

La Ministre de l'Environnement, de la Nature,
de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal,

C. TELLIER